GUIDE DE POCHE 2024 – 2025

À l'attention des parents d'élèves

de la section maternelle

http://ecoles.rixensart.be/genval/

ANNUAIRE

École La Bruyère – Genval

Direction	02 653 97 09
Secrétariat	02 652 47 63 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Garderie maternelle	02 652 47 62 (aux heures de garderie)
Site internet	http://ecoles.rixensart.be/genval
Mail secrétariat	secretariat.genval@ecoles.rixensart.be
Mail direction	direction.genval@ecoles.rixensart.be

Association des Parents

Site internet	https://apecolecommunalede.wixsite.com/apecolelabruyere
Mail	ap.ecolecommunale.degenval@gmail.com

Centre PMS – Wavre 3

Route Provinciale 213
1301 Bierges

010 40 01 50

Centre PSE

Avenue Bohy 51
1300 Wavre

010 22 38 95

L'équipe pédagogique

Acc/M1A	Sylvie Desmet + Sandy Jockmans le jeudi
Acc/M1B	Alison Dewane
M2	Sabine Ghyssens
M2A/M3A	Laurence Delbrassinne + Hélène Aglave le jeudi
M2B/M3B	Isabelle Paquot
Puéricultrices	Céline Vanbaelen et Sarah Devesse
Psychomotricité	Carol Ardans
Fla	Hélène Aglave
CAPE	Frédéric Wieme
Bénévole	Madame Chantal (Nanou)

L'EQUIPE ATL – Accueil Temps Libres

Delphine Larbi, Nouhaila Chairi, Laetitia Counard, Nassradine Gasmi

Laetitia Langhendries

L'EQUIPE DE NETTOYAGE

Abdu Albahtouri, Estella Aosy

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le lundi 7 octobre 2024 pour les maternelles et les primaires.

Le lundi 2 décembre 2024 pour les maternelles et les primaires.

Le jeudi 6 et le vendredi 7 février 2025 pour les maternelles et les primaires.

Une dernière date à définir.

Durant ces journées, les enfants sont en congés. Une garderie est organisée selon des modalités qui vous seront communiquées en temps utile. Vous recevrez un mail afin d'inscrire votre/vos enfant(s) à la garderie.

COLLATIONS SAINES ET « ZERO DECHET »

« Notre école favorise les collations saines et le « Zéro déchet », seules les gourdes d'eau sont autorisées (pas de canette ni de berlingot) et les collations arriveront déballées dans une petite boîte réutilisable. N'oubliez pas de marquer la gourde et la boîte au nom de l'enfant.

ANNIVERSAIRES

Pour les anniversaires, les gâteaux faits maison sont les bienvenus. PAS de sachets de bonbons.

CALENDRIER SCOLAIRE

2024-2025	
Rentrée scolaire	lundi 26 aout 2024
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 1 novembre 2024
Commémoration du 11 novembre	Lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au vendredi 7 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au vendredi 9 mai 2025
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 5 juillet 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 6 juillet 2024

LES EVENEMENTS DE L'ECOLE

Actions de l'AP :

05/09/24 : 1ère réunion de l'AP

20/09/24 : Apéro de la rentrée

10/11/24 : Brocante couverte

31/05/25 : Fancy-Fair

Autres :

?/04/24 : Photographe à l'école

Consulter régulièrement le calendrier du site de l'école pour rester informer

ORGANISATION ET HORAIRES

Horaires :

- Cours de 8h45 à 12h et de 13h25 à 15h05 - le mercredi de 8h45 à 12h00
- Garderie à partir de 7h le matin et le soir de 15h15 à 18h00 sauf le mercredi à partir de 12h00 jusqu'à 18h00
- **L'entré en maternelle** se fait **uniquement par la cour maternelle**, à gauche de l'entrée principale, accessible de 7h à 8h45 et 15h15 à 18h.
- L'enseignement maternel n'est pas une garderie, nous vous demandons de respecter les horaires. Passé 9h00, l'entrée en classe pendant les cours, n'est plus autorisée.
- Lorsque vous venez chercher votre/vos enfants, il est impératif de vous présenter à l'accueillante de scanner le badge.

Laissez le rond-point libre de tout véhicule. Utilisez les places de parking dans l'allée de l'école ainsi que dans la rue des Volontaires. Respectez la vitesse de 5km/h dans le parking et 30 km/h dans la rue des Volontaires.

Le parking du personnel lui est exclusivement réservé de 7h00 à 16h30.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Frais facultatifs

Garderie du soir payante à partir de 16h00 et le mercredi à partir de 12h30.

1er enfant	2ème enfant	À partir du 3ème enfant
0.25 € par ¼ heure	0.20 € par ¼ heure	0.15 € par ¼ heure

Si retard après 18h00 : **5 € par ¼ d'heure**.

Une attestation fiscale déductible des impôts sera fournie pour la redevance des garderies.

Repas chauds et potages

Repas chaud maternelle : 3.72€ potage maternelle : 0.50€

Suite au décret du 14 mars 2019 sur la gratuité scolaire voici quelques informations : En section maternelle et P1-P2-P3, le matériel scolaire est fourni par l'école et reste propriété de celle-ci. Veillez à le respecter. En cas de perte, le matériel devra être remplacé par vos soins.

Frais obligatoires

- Forfait piscine à partir de la 3ème maternelle : **12.00€ € (8 entrées)**
- Activités culturelles : 54.11€ par an
- Séjours hors école : 120.25€ par an

ORGANISATION DE L'ATL – Accueil Temps Libre

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h.

À partir de la rentrée 2023, les présences à la garderie se font par scan.
Chaque élève possède un badge à scanner qu'il garde tout au long de sa scolarité. La plateforme APSchool générera automatiquement les présences et les facturations. Vous pouvez visualiser les présences et les facturations sur la plateforme APSchool. Tout badge non scanné, entraîne automatiquement une facturation jusqu'à 18h00. N'oubliez donc pas de faire scanner le badge auprès de l'accueillante en quittant l'école.

- **Accueil et garderie du matin -** gratuité **:** de 7h à 8h25 - les élèves entrent en classe à partir de 8h25.
  Les cours commencent à 8h45.
- **Garderie du midi -** gratuité
- **Garderie du soir -** gratuité de 15h05 à 16h00 **-** payante à partir de 16h00 > 18h00
- **Garderie du mercredi -** gratuité de 12h00 à 12h30 - payante à partir de 12h30 > 18h00
- Tout retard après 18h00 sera facturé 5.00€ par ¼ d'heure entamé.

1er enfant	2ème enfant	À partir du 3ème enfant
0.25 € par ¼ heure	0.20 € par ¼ heure	0.15 € par ¼ heure

a- Article 5 : A défaut de paiement dans les délais prévus, il sera procédé au recouvrement de la redevance selon les dispositions de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation ou à défaut devant les juridictions civiles compétentes. Des frais administratifs de rappel de 10€ majorés des frais postaux d'envoi par recommandé seront ajoutés au montant initial lors de cette procédure de recouvrement par le Service des Finances de Rixensart.

b- Si une autre personne vient chercher votre enfant, veuillez remplir la page 7 du journal de classe. En cas de dernière minute veuillez prévenir l'école par mail ou contacter directement la garderie au 02/654 10 36.

c- Nous autorisons les enfants qui arrivent avant 7h45 à prendre leur petit déjeuner à l'école dans le local de garderie.

d- Si votre enfant reste à la garderie du soir, il est indispensable qu'il ait une collation saine emballé dans une boîte réutilisable afin d'éviter les déchets. Pas de collation avec emballage ou cellophane …

REPAS CHAUDS ET POTAGES

Distribution des repas à partir du lundi 2 septembre 2024

Pas de repas chauds le mercredi ni les jours de garderie pour congé pédagogique.

Les plats à réchauffer ne sont pas autorisés par soucis d'organisation du service.

Uniquement, une gourde réutilisable au nom de l'enfant avec l'eau est autorisée. Les berlingots et bouteilles ne sont pas autorisés afin de réduire les déchets.

Des cruches d'eau sont distribuées à table.

Repas chaud : 3.62€

Potage seul : 0.50€

Les commandes se font uniquement par la plateforme APSchool .

https ://plateforme.apschool.be/authentication/login

Les clôtures des commandes mensuelles sont fixées systématiquement aux 19 à minuit. Au-delà de cette date, vous n'aurez plus la possibilité d'inscrire votre enfant aux repas chauds en ligne.